



Membre Fondateur

- De la Fédération Internationale des journalistes
- De l'Union Syndicale Solidaires

Agences Audiovisuelles

Au 01 juillet 2003

Augmentation

13,5137 €

0,20%

Fonctions	Coef.	Salaires
Rédacteur en chef	343	4 635,21 €
Editorialiste	343	4 635,21 €
Rédacteur en chef adjoint	287	3 878,44 €
Secrétaire général de rédaction	270	3 648,70 €
Chef des informations	250	3 378,43 €
Premier Secrétaire de rédaction	235	3 175,72 €
Secrétaire de rédaction unique	235	3 175,72 €
Chef de service ou d'édition	225	3 040,59 €
Sous-chef de service	190	2 567,61 €
Grand reporter ou grand reporter cameraman	190	2 567,61 €
Secrétaire de rédaction	185	2 500,04 €
Rédacteur reporter 4e échelon	185	2 500,04 €
Reporter cameraman 4e échelon	185	2 500,04 €
Rédacteur reporter 3e échelon	175	2 364,90 €
Reporter cameraman 3e échelon	175	2 364,90 €
Secrétaire de rédaction adjoint	165	2 229,76 €
Rédacteur reporter 2e échelon	165	2 229,76 €
Reporter cameraman 2e échelon	165	2 229,76 €
Rédacteur reporter 1er échelon	155	2 094,63 €
Reporter cameraman 1er échelon	155	2 094,63 €
Sténographe rédacteur	140	1 891,92 €
Stagiaires		
+ de 18 mois	138	1 864,89 €
du 13e au 24e mois	125	1 689,22 €
du 4e au 12e mois	115	1 554,08 €
du 1er au 3e mois	100	1 351,37 €

Prime de langue

+10 %

Plan minimum de carrière : le passage au 2e échelon des rédacteurs reporters et reporters cameramen 1er échelon (155) doit intervenir au plus tard 24 mois après la titularisation (stage accompli)